



COMMUNE D'EGREVILLE - 77620
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE -ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE NEMOURS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal Pommier, Maire.

Etaient présents :

Le Maire, Pascal POMMIER.

Les adjoints : Raymond PETIT, Nathalie LAURENT, Jean-Pierre HERAULT

Les Conseillers Municipaux : François DORANGE, Georges BADER, Jean-Paul DEGUIN, Marie COQUILLE, Marine BAULET, Thomas DOUBLET, Jacqueline MESTDAGH, Alain BOURGUIGNON,

Les pouvoirs :

Gilles COTTENCIN donne pouvoir à Pascal POMMIER

Florence BARDOUX donne pouvoir à Jean-Pierre HERAULT

Véronique PACCOU donne pouvoir à Raymond PETIT

Thierry ABELARD donne pouvoir à Alain BOURGUIGNON

Absents excusés : Bruno BASCHET, Maria METAIS, Sylvie RIBES

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Georges BADER est élu secrétaire de séance :

Date de convocation : 18/10/2021	Date d'affichage : 18/10/2021
Nombre de Conseillers :	En exercices : 19 Présents : 12 Votants : 16

Préalablement aux délibérations, Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour, le rapport d'activité de la communauté de communes Gâtinais Val de Loing (point 10).

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Madame Béatrice GAUDRY.

Le suivant sur la liste minoritaire d'opposition est Monsieur Nicolas JOUSSET, qui a présenté également sa démission

Vient ensuite sur la liste d'opposition, Madame Valérie NARME, qui a démissionné du conseil.

C'est donc Monsieur Thierry ABELARD, absent ce jour, qui est installé au conseil municipal.

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 25/06/2021

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité après correction d'une erreur sur la recette potentielle d'une éolienne. Il faut lire : « 6 000€ pour la commune, 15 000€ pour la communauté de communes et 9 000€ pour le département », en moyenne, sauf accord différent entre la commune et la communauté de communes.

1 - Modification des Statuts du SDESM

Le SDESM (Syndicat Des Energies de Seine et Marne) subventionne le matériel d'éclairage public. 30 165,84 € ont été versés entre 2018 et 2021 soit 40 % des dépenses.

Les modifications de statut ont été validés par les communes adhérentes : les compétences sont affinées, création d'un mécanisme de centrale d'achat (non contraignante) pour appel d'offre des communes auprès des entreprises (type SOMELEC) avec pour orientation de travailler plus écologique (ex. : LED pour réverbères intermittents), simplification des procédures...

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2 – Acquisition foncière

Achat, en face de la mairie, des parcelles G 1498 (40 m²) et G 1497 (185 m²) pour 30 000€ comprenant grange et jardin qui donnent face à la cantine et à la bibliothèque permettant ainsi de relier la rue des fossés à la rue St Martin, qui pourraient notamment servir aux trajets cantine des enfants (environ 80 élèves pour l'école élémentaire).

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

3 – DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Des dotations sont versées pour des projets présentés au conseil municipal, le dossier doit être instruit avant le 15 décembre. Les versements se font sur les années suivantes ainsi nous recevons actuellement des subventions demandées lors de la dernière mandature (ex. : toiture cantine, local archives, ...)

Le projet à soumettre pour 2022 sera les trottoirs de la rue Saint Martin (avec devis, relevé topographique par géomètre et état existant des habitations riveraines).

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

4 - Taxe d'aménagement 2022

Sera reprise à 3%, identique à celle de l'année passée.

Seront exonérés (100 %) : les abris de moins de 15 m² et les locaux professionnels.

Pour les chantiers substantiels (lotissement par exemple), le taux sera porté à 15 %, mais pourrait être inférieur si le projet est en ligne avec la stratégie d'urbanisation de la commune (foyer pour personnes âgées par exemple).

5 – Aide financière foire à la volaille

La foire à la volaille aura lieu le samedi 11 décembre 2021. Le maire rappelle qu'une subvention a été attribuée lors du vote du budget 2021 pour un montant de 3 500 € à l'association ELA.

6 – Admissions en non-valeur

Soit 30,90 € (dettes parents en situation difficile, demandé par le Trésor Public)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

7 – Dépenses « Fêtes et Cérémonies » à imputer au compte 6232

Dans le cadre de la nomenclature comptable, le Trésor Public vérifie que la commune a correctement imputée ses dépenses. Il est demandé à toutes les collectivités de préciser le compte 6232.

Ainsi, on attribuera à ce compte les biens remis (décorations de Noël, jouets, friandises, cocktail lors des cérémonies, bouquets, gravures, médailles, parutions liées à des manifestations, cartes cadeaux, chèques cadeaux, frais de séjour, ...) les événements (mariages, décès, naissances, départs en retraite, récompenses sportives ou militaires, feux d'artifice, concerts, bacheliers reçus avec mention, rencontres nationales ou internationales, ...)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

8 – Désignation des personnes habilitées au visionnage des caméras de vidéo protection

A Egreville, 21 cameras protègent nos concitoyens. De par nos serveurs le nombre peut monter à 25. Le contrat de maintenance est de 3 500€/an.

La loi impose que les personnes qui extraient les enregistrements suite à une plainte et à une réquisition demandée par la gendarmerie ou la police, soient désignées par le maire à chaque renouvellement de contrat.

Il s'agira de Pascal POMMIER, maire, Raymond PETIT, 1^{er} adjoint, Philippe PERICHON, policier municipal et Estelle RETIF, secrétaire générale de mairie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

9 – Convention fourrière animale

La convention avec la SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) a été dénoncée en 2014 puis remise en place en 2017 pour 4 ans. Elle doit être resignée cette année pour 4 ans pour un coût de 0.773€/habitant et se renouvelle chaque année par tacite reconduction.

Pour information, le maire rappelle que la mission de la SACPA consiste, entre autre, à capturer les animaux errants (chiens, chats, iguanes, ...) et les emmener dans un lieu de dépôt légal. Leur intervention se fait contractuellement en moins de 2 heures et 24h/24.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

10 – Rapport d'activité de la communauté de commune

Un rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing vient d'être édité et transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Monsieur le maire informe le conseil sur le rôle de la CCGVL

Ce document présente les élus, les agents, les commissions, l'organisation, les services, les missions, les finances, la communication, les réalisations et les projets de notre Communauté de Commune.

Le document est abondamment commenté. Pas de vote.

11 – Questions diverses

- **Actualité de nos groupes scolaires**

Caroline COURILLON reprend le poste de Directeur de l'école élémentaire MASSENET composée de 6 classes accueillant à la rentrée 2021 163 élèves

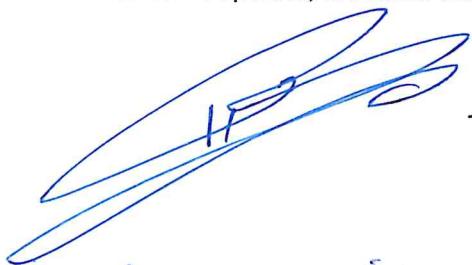
Monsieur le maire se réjouit de son arrivée : elle connaît bien l'établissement, est ouverte aux nouvelles technologies (tablettes numériques, tableau numérique interactif, par exemple), est dynamique, sait fédérer son équipe (classes de neige, par exemple), travaille avec les parents ainsi que la mairie dans une grande transparence.

- Subvention de 7 000€ sur les amendes de police.
- Retrait d'une borne sur la place de la Halle d'Egreville qui a été cassée accidentellement.
- Vente d'une coupe de bois du « bois du Parcs qui appartient à la commune, donné en gestion à l'ONF (Office National des Forêts), pour un montant de 18 544€
- Modification des panneaux directionnels sur la Nationale D219 selon la décision du schéma départemental (bien que cette décision ne soit pas soutenue par les élus communaux qui n'ont pas été informés).
- Nomination de notre nouveau préfet, Lionel BEFFRE (qui était auparavant en poste en Isère)
- Nouveau de président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne (Jean- François PARIGI).
- Le Lion's Club de la Vallée du Loing, représenté par Jean-Pierre Héault, offre une boîte à livres (sur Nemours, Château-Landon, Souppes, Bagneaux et Egreville). Sur Egreville, elle sera située devant l'école élémentaire.
- Création de liaisons électroniques (IP) entre les 3 pompes de relevage et Saint-Louis réalisées par la SAUR, sous l'autorité de Raymond PETIT. Par ailleurs, Raymond PETIT fait un point sur les armoires électriques à remettre en conformité et émet un avis favorable à la création de réserves d'eau dans le cadre de la défense incendie de notre commune.
- Arrivée de « Plume » (Estelle STROHL ABOUTBOUL), épicerie, dans le local de « ça roule ma Poule », route de Lorrez.
- Ré-empoissonnement de la mare du Ruth et agenda pour l'autorisation de pêche à définir.
- Renouvellement du matériel roulant des agents communaux, en particulier prévoir l'achat d'une benne pour l'IVECO (qui a été provisionné dans le budget).

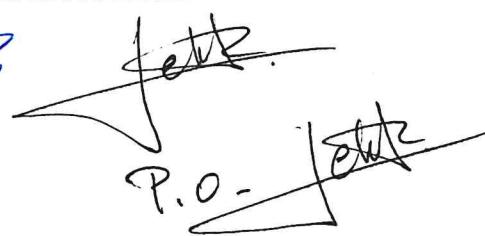
- L'historique de la genèse et de la gestion de la piscine intercommunale d'Egreville fera l'objet d'un article dans le prochain Echogrevillois, rédigé par Jean-Pierre HERAULT.

points

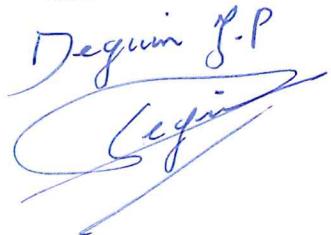
Les étant épuisés, la séance est levée à 21h20



A. Bourgariawow



P. O.



Deguin J.-P.

